

## De la Légion de Saint George au 13<sup>ème</sup> régiment de chasseurs à cheval

*Pierre Bardin*

Paris, 1<sup>er</sup> septembre 1792.

Le tocsin sonne l'alarme. L'ennemi coalisé contre la jeune révolution est aux frontières. Danton, à la tribune de l'Assemblée législative, ranime les énergies défaillantes d'une voix de tonnerre, rappelant que pour vaincre les ennemis de la Patrie, « *il faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace...* ». Une ferveur patriotique, presque mystique s'empare du peuple. On court s'engager pour voler aux frontières. Des bureaux d'enrôlements se créent un peu partout. Pour Paris, le principal se trouve sur le Pont Neuf.

Evidemment, les hommes de couleur et les nègres libres, beaucoup d'entre eux vivant à Paris depuis longtemps, ne vont pas être les derniers à s'engager. Un peintre, Lethière, lui-même homme de couleur, né en Guadeloupe, futur directeur de l'école de Rome, va fixer sur la toile cette ferveur patriotique <sup>1</sup>.



A l'Assemblée législative, le 7 septembre, Julien Raimond, leader des hommes de couleur, important propriétaire à Saint Domingue<sup>2</sup>, se présente à la tribune accompagné d'une députation, et remet une pétition dans laquelle il supplie l'Assemblée de donner autorisation au ministre de la guerre pour que les hommes de couleur, bien qu'en petit

<sup>1</sup> Tableau au Musée de la Révolution à Vizille. Sur Guillon-Lethière et sa mise en valeur par l'association des Amis de Lethière (+ Geneviève Capy), voir les index de GHC et en particulier les articles de GHC 103 p. 2187, 223 p. 5832-36, 225 p. 5890 et 5891-93.

<sup>2</sup> Bardin Pierre – Vente d'habitations à Aquin par Julien Raimond. GHC 2017-art26  
<https://www.ghcaraibe.org/articles/2017-art26.pdf>

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

nombre, puissent eux aussi créer une légion franche, ajoutant « *si la nature inépuisable dans ses combinaisons nous a différenciés des français par des signes extérieurs, d'un autre côté elle nous a rendus parfaitement semblables, en nous donnant comme à eux un cœur brûlant pour combattre les ennemis de l'Etat...* ». Danton signe cette pétition <sup>3</sup>.

Le Président de séance, Hérault de Sechelles, déclare « *que l'Assemblée Nationale apprécie votre dévouement et votre courage... d'autant que vos efforts seront plus précieux, que l'amour de la liberté et de l'égalité doit être une passion terrible et invincible dans les enfants de ceux qui sous un ciel brûlant ont gémi dans les fers de la servitude...* ». Au milieu d'un tonnerre d'applaudissements, l'Assemblée décrète que les hommes de couleur formeront une compagnie franche.

Le 14 septembre, une loi décidait que ce corps de troupe légère comprendrait 800 chasseurs à pied, qui ne sera jamais formé, et 200 chasseurs à cheval. Cette légion reçut diverses appellations dont une seule la fit entrer dans l'Histoire « *La Légion de Saint George* », du nom de celui qui fut son premier chef, le Chevalier de Saint George <sup>4</sup>. Pourquoi cet homme célèbre pour sa supériorité dans l'art de l'escrime, pour ses compositions symphoniques ou concertistes, sans expérience militaire semble-t-il ? s'étonneront de nombreux auteurs. Parce que, en dehors d'un choix politique évident compte tenu de ses origines communes avec ceux qu'il allait commander, il fut pendant 10 ans possesseur de la charge de Contrôleur de l'Ordinaire des guerres, cavalerie légère. Il possédait, aux yeux de ceux qui le nommèrent, les compétences nécessaires pour organiser une unité, née dans un enthousiasme républicain, certes, mais quelque peu chaotique.

Dès le 16 septembre, les engagements commencèrent. Entre cette date et le 20 novembre, ils furent une centaine à inscrire leurs noms sur les registres d'enrôlements. La grande majorité d'entre eux, originaires de Saint Domingue ou d'Afrique, résidait à Paris depuis longtemps, certains ayant servi dans des régiments royaux <sup>5</sup>. Leurs compétences seront très utiles à Saint George pour mettre cette nouvelle unité en ordre de marche.

Au mois de novembre, les engagements se poursuivront au dépôt d'Amiens, ce qui causa bien des soucis aux autorités municipales et au commissaire des guerres. Ainsi, le 12 novembre et le 4 décembre, se posa la question de savoir où trouver les casernes et les lits pour loger 210 « *hussards américains et du Midy* », première appellation de la « *Légion de Saint George* » <sup>6</sup>. Ce dernier écrivit au ministre Pache, qui s'étonnait d'un retard dans ses ordres « *Je ne fais cette demande que pour ne pas mener des hommes à la boucherie. Il faut leur apprendre leur droite de leur gauche...* » <sup>7</sup>.

Parmi les soldats d'Ancien Régime à la compétence indiscutable, Saint George fait nommer lieutenant-colonel et muter à son état-major Alexandre Dumas, futur général de la République, ayant des origines identiques aux siennes, engagé en 1786 au régiment des dragons de la Reine. C'est le père du littérateur. Dumas quittera Paris le 7 janvier 1793,

---

<sup>3</sup> SHD Vincennes, XK<sup>9</sup>

<sup>4</sup> BARDIN Pierre – Joseph de Saint George. Le Chevalier Noir. Editions Guénégaud.

<sup>5</sup> SHD Vincennes – 24YC316 – XK209

<sup>6</sup> Archives Municipales Amiens – Séries 2H2-3-2H4-1-5 et 9

<sup>7</sup> SHD Vincennes – Correspondance Armée du Nord – B19 – Février 1793

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

arrivera à Amiens le 12, accompagné du hussard Georges. Ce dernier, engagé le 17/09/1792, sera l'armurier du corps <sup>8</sup>.

Avec Dumas sera nommé un autre lieutenant-colonel, Jacques Laroche Champreux, métropolitain, ayant 34 ans de service dans les chevaux légers du Berry <sup>9</sup>.

Le 6 décembre 1792, la Convention décrète que la Légion deviendra un corps de cavalerie. Ce sera le 13<sup>ème</sup> régiment de chasseurs à cheval ; Saint George en sera le premier colonel.

Composé de huit compagnies, il va participer à la campagne de Belgique, en prenant Malines. Le lieutenant-colonel Dumas s'y fit remarquer en occupant la ville de Roucq, ainsi qu'à la bataille de Saint Amand. Une seule compagnie ne participe pas à cette campagne, la Première, dans laquelle seront regroupés les hommes de couleur de la Légion originelle. A l'évidence, on a voulu les séparer des troupes métropolitaines. Dès le 22 avril 1793, le ministère décide de les envoyer à Brest pour être embarqués vers Saint Domingue, où la révolte des esclaves a commencé au mois d'août précédent. En cours de route, une délégation arrive à Paris, faisant savoir qu'elle refuse d'aller servir aux colonies contre leurs frères qui luttent pour leur liberté. Une pétition est envoyée à la Convention signée par cinq officiers « *Narcisse lieutenant des hussards américains – Hellot lui aussi lieutenant – Saint Georges – Milscent maréchal des logis – Lapaix même grade et Ferand adjudant* » <sup>10</sup>. Finalement, ces hommes obtiendront gain de cause le 19 juin 1793.

Le ministre de la guerre les emploiera « *partout ailleurs que dans les colonies* ». Ce sera la Vendée. S'ils furent braves et terribles dans les combats de cette guerre civile dans laquelle aucun quartier ne fut fait, il ne faut pas les confondre avec d'autres noirs recrutés dans les bas-fonds de Nantes par Carrier, nommés eux aussi « *hussard américains* » qui exécutèrent avec les tueurs de la « *légion de Marat* » les sinistres noyades que Carrier appelait des mariages républicains car les condamnés étaient liés deux par deux.

Celui qui commande la première compagnie se nomme Jacques Isaac BAZONGA, fils de feu Bazonga et de Quina. Il est dit natif de Malimbe, île de Guinée, en réalité au Congo, lorsqu'il s'engage comme musicien le 4 décembre 1782 dans Boulonnais Infanterie, futur 79<sup>ème</sup> régiment d'infanterie <sup>11</sup>. « *Sa taille est de 5 pieds (1,64m), cheveux et sourcils crépus, yeux noirs et grands, nez canard, narines ouvertes, bouche avancée, lèvres épaisses, visage ovale, naigre (sic), âgé de 18 ans, Cie Fabre.* » Il servira jusqu'en 1789, date à laquelle il entrera au service de la Révolution. Intégré aux chasseurs de barrière, puis aux canonniers de l'Arsenal, avant son engagement le 16 septembre 1792 dans la Légion de Saint George, puis 13<sup>e</sup> chasseurs. Ses services antérieurs font qu'il est nommé capitaine à la création du corps et envoyé à Brest le 22 avril 1793 <sup>12</sup>.

---

<sup>8</sup> Archives Municipales d'Amiens – série 2H9

<sup>9</sup> SHD Vincennes – XK9

<sup>10</sup> Adresse à la Convention Nationale, à tous les clubs et sociétés patriotiques pour les nègres détenus en esclavage dans les colonies françaises de l'Amérique, sous le régime de la République – Paris- Imprimerie Galletti. S.D. 1793 – 15 p. tome V de la Révolution française et l'abolition de l'esclavage – Paris EDHIS - 1968

<sup>11</sup> SHD Vincennes – 1yc166

<sup>12</sup> SHD Vincennes – 24yc314

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

On peut penser que le dépôt fut fixé à Nantes au mois de mai. Or, il se trouve que la première compagnie, qu'il commande, fut mise en garnison le même mois à Lannilis <sup>13</sup>.

C'est dans cette commune proche de Brest qu'il va convoler en justes noces le 24 juin 1793 « *Le citoyen Jacques Isac Sanguilou (sic) âgé de 29 ans, capitaine commandant la première compagnie des hussards américains et du Midy, actuellement en garnison à Lannilis, y demeurant au bourg paroissial, d'une part, et la citoyenne Catherine Ferand, fille majeure de feu Jean Ferand et Marguerite Prévost, aussi actuellement au bourg de Lannilis, native de la paroisse de Saint Rémy de Villers sur Bar, département des Ardennes, âgée de 24 ans...* ».

Pour le futur, les témoins sont : « *Bienfait Alsanba, 24 ans, sous-lieutenant de la même compagnie, Charles Soubise, maréchal des logis, 26 ans, Pierre Cazimir, brigadier, 50 ans, Juste Ricord, brigadier de la même compagnie, tous actuellement au bourg de Lannilis...* »

Le maire présente l'acte de baptême « *dudit Sangilou* » baptisé le 20 septembre 1782 à dix-huit ans en la ville de Rouen, originaire de la ville de Malime en Guinée (sic). Le maire présente ensuite l'acte de naissance de « *ladite citoyenne Ferand, née l'onze juillet 1769, baptisée le lendemain en ladite paroisse de Saint Rémy.* » Signé Isaac Sanguilou, Pierre Cazimir brigad[ier], Catherine Ferand, Soubise, Alsanba et Ricord ont déclaré ne savoir <sup>14</sup>.

Combien de temps la première compagnie est-elle restée en garnison dans cette commune ? Difficile à dire. Le 15 novembre 1793, le tableau général pour la place de Nantes permet de retrouver Isaac à la tête de la première compagnie en effectif complet de 76 hommes. Elle est toujours nommée « hussards américains » <sup>15</sup>. Combien sont-ils ces hussards américains qui combattent à Montaigu, Parthenay, Dol, Savenay ou Laval ? Vraisemblablement environ 200. Leur présence est signalée à La Rochelle, Saumur, Nantes ou Tours.

A Nantes, Carrier les avait autorisés à se réunir à d'autres corps. Comme leur régiment d'origine est le 13<sup>ème</sup> régiment de chasseurs à cheval, en dépôt à Lille, ils prennent le nom de 13<sup>ème</sup> régiment de chasseurs bis. Isaac Bazonga en fut le premier lieutenant-colonel en avril 1794 <sup>16</sup>.

Le 22 floréal an 2 (11 mai 1794) un ordre de Carnot leur parviendra à Tours et leur enjoindra de se rendre à Lille, ce qui créera une fâcheuse confusion entre ces deux régiments portant le même numéro.

Pour obéir à cet ordre, Bazonga se met en route avec son escadron pour rejoindre le dépôt du régiment. C'est au cours d'une étape dans la commune de Bonneval (Eure et Loire, 28) qu'un drame familial va se produire. En effet, le 10 prairial an 2 (29 mai 1794), à

---

<sup>13</sup> Finistère, 29. Située à 24 kms au Nord de Brest. Au moment de la Révolution d'autres troupes y tenaient garnison, en particulier de l'artillerie. Aujourd'hui se trouve à proximité la Grande Batterie de l'Aberwrach (précision fournie par Claude Youenn-Roussel)

<sup>14</sup> Archives Départementales du Finistère – Parmi les signatures on remarque celle de Cazimir, en contradiction avec la note indiquant qu'il avait été renvoyé de la Légion de Saint George le 28 octobre 1792 pour insubordination

<sup>15</sup> SHD Vincennes – correspondance de l'armée de l'Ouest – B<sup>5</sup>119

<sup>16</sup> SHD Vincennes – XK209 – Sur les positions de ce corps, on peut lire la correspondance des Armées des côtes de l'Ouest ou de La Rochelle – SHD, B5/79-80-119

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

l'auberge des Trois Marchands, étant dans la salle de billard, en compagnie du lieutenant Milscent, chef de brigade, « *ils entendent tirer un coup de pistolet. Croyant que c'était dans la rue, mais n'ayant rien vu, Bazonga ouvre la porte d'une chambre proche et trouve sa femme, étendue sur un lit, qui venait de se suicider* ». Immédiatement prévenus, un juge de paix et son greffier arrivent pour enquêter et interroger les témoins. Ayant constaté le décès de Catherine Ferand, âgée de 23 ans, épouse de Jacques Isaac Bazonga, chef d'escadron du 13<sup>ème</sup> régiment de chasseurs à cheval, le juge de paix interroge d'abord son mari, puis le lieutenant Milscent, lequel dit avoir entendu l'épouse crier « *Mon mari je ne le ferai plus, qu'il ignorait ce qui l'avait porté à commettre une pareille action, ayant remarqué que pendant la soirée, elle avait une humeur noire...* ». L'aubergiste et son épouse, ainsi que François Bruneau, domestique du citoyen Bazonga, âgé de 14 ans, interrogés sans apporter d'éléments nouveaux, le juge de paix autorisera, après autopsie, l'inhumation, ayant conclu que « *ladite femme Bazonga a été elle-même l'auteur de sa mort* »<sup>17</sup>.

Après cette étape mouvementée, plus longue que prévue, l'escadron reprit sa route et arriva en dépôt à Arras. Avant qu'une décision soit prise concernant cet imbroglio dans lequel deux régiments portent le même numéro, notre chef d'escadron va convoler en secondes noces le 22 thermidor an 2 (9 août 1794). Comme pour son premier mariage, à son patronyme Jacques Isaac Bazonga, on ajoute « *dit Sanguiloup* ». Ce surnom ne figure dans aucun autre document. Il épouse Josèphe Augustine Sophie Doudan, native de Bapaume, fille majeure de Louis Alexandre Doudan et Marie Anne François Joseph Gillette Garnaud, demeurante à Arras, rue de l' Arsenal n°52, section C. Ce sera l'adresse définitive de Bazonga. Ses témoins sont Charles Bouquet, chef de brigade du 13<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, et Louis Aurélius Egron, chef d'escadron au même corps.

L'acte de baptême de l'époux, non trouvé à Rouen en août 1782, pourrait peut-être nous préciser le pourquoi de ce surnom « Sanguilou ».

De ce mariage naîtront 6 enfants : Alexandrine Guillemette Sophie le 3 pluviôse an 4 (23 janvier 1796), Delise Sophie le 9 brumaire an 6 (30 octobre 1797), Victor Gaston le 1<sup>er</sup> fructidor an 7 (18 août 1799), Alexandre Pierre le 16 germinal an 9 (6 avril 1801), Arsène Alphonse le 18 ventôse an 11 (9 mars 1803) et Isaac Augustin le 11 février 1806<sup>18</sup>.

Si la vie familiale semble paisible, il n'en est pas de même pour ce qui concerne la carrière militaire. Pour sortir de la confusion issue d'une numérotation identique, les représentants du peuple prennent un arrêté le 26 nivôse an3 (15 janvier 1795) réunissant les deux corps en un seul, et licencient le 13<sup>ème</sup> bis. Ce licenciement eut lieu à Arras le 22 germinal an 2 (11 avril 1795).

Bazonga apprendra le 1<sup>er</sup> frimaire an 4 (22 novembre 1795) qu'il n'est pas compris dans la réorganisation, ainsi que 7 autres officiers de couleur jugés inaptes à leur fonction.

Lui sera jugé, excusez du peu, « *immoral, sans connaissance et incapable de remplir les fonctions de son grade (sic)* ». Pourtant, dans son dossier, une note précise qu'il a une constitution vigoureuse, sans infirmité et qu'il sait lire et écrire.

---

<sup>17</sup> Archives municipales de Bonneval – Archives Départementales Chartres, Justice de Paix 4U4NC. Mes remerciements à Brigitte Le Bourhis, archiviste, pour m'avoir fait parvenir gracieusement ce document.

<sup>18</sup> Archives départementales du Pas de Calais

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Evidemment, à partir de ce moment, il ne va cesser de s'élever contre cette décision. Dans une note, non signée, en date du 29 octobre 1797, qui reprend tous ces termes, on fait remarquer « *que la demande de réemploi sollicité par cet officier est apostillée par les représentants du peuple Mentor et Thomani, qui ont pris des renseignements sur sa moralité et son civisme et le recommandent particulièrement au Directoire...* ». En marge, est inscrit que le 8 brumaire an 6 (28 octobre 1797) « *le ministre a fait accorder à cet officier une secours de 50 francs* »<sup>19</sup>.

Dans les mois qui suivent, il écrit aux membres du Directoire, rappelant ses services pendant 13 années dont 6 de campagnes et souligne « *qu'il ne reste que 40 hommes de sa compagnie, le reste étant péri dans la Vendée, mais que par une fatalité qu'il n'a pu prévoir ni empêcher, soit méchanceté, soit jalousies, il se trouve aujourd'hui sans emploi...* ». Demande à être employé au service de la République, sinon dans le grade de lieutenant-colonel, dans celui de capitaine son premier grade, emploi qui le fera subsister lui et sa famille. Le 1<sup>er</sup> mai 1799, il écrira au ministre de la guerre être privé par le comité de Salut Public du traitement de réforme que la loi du 9 prairial an V accorde aux officiers réformés.

Enfin, le 19 fructidor an 8 (6 septembre 1800), le général Ferrand désigne Bazonga pour commander le bataillon des Antilles, incorporé dans la 35<sup>ème</sup> demi-brigade. Le général Ferrand ajoute que « *les ordres du ministre étant itératifs [...] le citoyen Bazonga a pour lui des titres en bonne forme, du zèle, de l'activité, de l'intelligence et a mérité la réputation d'un bon citoyen dans l'arrondissement (Arras) où il est domicilié depuis sept ans.* »<sup>20</sup> Ceci corrige largement la note négative, et somme toute injurieuse, jointe lors de son licenciement du 13<sup>ème</sup> régiment de chasseurs. Il va être nommé capitaine, à titre provisoire, du 8 messidor an 8 (27 juin 1800) au 24 vendémiaire an 9 (16 octobre 1800). A cette date, un certificat de réforme va définitivement mettre un terme à sa carrière. « *Ayant l'intention de fixer son domicile à Arras, il recevra une feuille de route pour s'y rendre au moyen de laquelle percevra la solde d'activité à raison de deux myriamètres et demi (sic), par journée de marche (environ 20 km) qu'il aura à parcourir depuis son départ d'ici, jusqu'à celui de son domicile [...] le citoyen Bazonga devra jouir dans ses foyers du traitement de réforme [...]* »

En 1801, il réclamera par deux fois à percevoir tout ce qui lui est dû. La décision avait été prise par l'arrêté des Conseils du 9 fructidor an 8 (27 août 1800).

Le 28 avril 1807, deux témoins viennent déclarer à la mairie d'Arras que « *Jacques Isaac Bazonga, ex-chef d'escadron au 13<sup>ème</sup> régiment de chasseurs à cheval, domicilié en cette ville section C, place de la Basse Ville, âgé de quarante-trois ans, né à Malhinne (sic) en Guinée, veuf de Catherine Ferand, époux en secondes noces de Augustine Sophie Doudan, est décédé.* »

Nous n'avons pu suivre l'évolution des enfants issus de ce mariage, sauf en ce qui concerne Juliette Sophie. Agée de 22 ans, lingère, elle accouchera le 7 mars 1821 d'un garçon, Auguste Armand, décédé le 29 mai 1829, puis le 3 septembre 1827 d'une fille, Rose. Elle-même « *décèdera en célibat...* » le 1<sup>er</sup> février 1834. Peut-être existe-t-il des descendants d'un grand-père venu de la lointaine Afrique, servir le Roi et la République ?

---

<sup>19</sup> SHD Vincennes – dossier 2ye220 – très détaillé

<sup>20</sup> SHD Vincennes – XB256-X177

## **Le Bataillon des Antilles**

Avant de voir quels furent les autres officiers noirs qui ne furent pas retenus lors de l'amalgame des deux régiments, il m'a paru nécessaire de montrer rapidement ce fameux bataillon des Antilles, que l'on confond à tort, me semble-t-il, avec le bataillon des Sans-Culottes parti aux Antilles après la déclaration d'abolition de l'esclavage sous le commandement de Victor Hugues, à bord du vaisseau La Pique.

Le 1<sup>er</sup> fructidor an 2 (18 août 1794), le comité de Salut Public décida la création de ce bataillon, et nomma pour en constituer la formation le député de la Guadeloupe à la Convention Pierre Joseph Lion <sup>21</sup>.

Dès le 18 septembre 1794, la formation se fit à Brest <sup>22</sup>. Il comprenait 8 compagnies fortes de 875 hommes sous le commandement de 10 officiers parmi lesquels on remarque les noms de deux d'entre eux, qui eurent un rôle crucial lors de la révolte en Guadeloupe inhérente au rétablissement de l'esclavage. Il s'agit de Magloire Pelage, capitaine de la compagnie des grenadiers, et Louis Delgrès, lieutenant de la 4<sup>ème</sup> compagnie de fusiliers. Deux autres officiers sont retenus : Isaac, de Guadeloupe, sous-lieutenant de la 5<sup>ème</sup> compagnie, et Jason, lui aussi sous-lieutenant de la 8<sup>ème</sup> compagnie. Dans ce bataillon furent intégrés une ou deux colonnes issues de la Légion de Saint George, que la Convention avait décidé d'envoyer à Brest pour aller à Saint Domingue. On sait ce qu'il en advint.

L'embarquement pour les Antilles se fit à Brest le 27 brumaire an 3 (le 17 novembre 1794) à bord de la corvette la Républicaine, la flûte l'Hernoux, la flûte La Raison, le vaisseau rasé l'Hercule, et la flûte Le Ferme, division navale commandée par le capitaine de vaisseau Duchesne.

A son arrivée en Guadeloupe, Victor Hugues cassa le conseil d'administration de bataillon, prétextant qu'il n'y en avait pas dans les bataillons que lui avait créés. Il leur intima l'ordre de ne plus en constituer. Il l'envoya reconquérir l'île de Sainte Lucie.

La première compagnie de ce bataillon qui subit les aléas de la guerre aux Antilles, intégré dans la 35<sup>ème</sup> demi-brigade d'infanterie cantonnée au Fort Nieulay, près de Calais, va être commandée par Bazonga nommé capitaine à titre provisoire le 27 juin 1800. Elle est composée de 78 fusiliers et grenadiers dont il passe et signe la revue le 16 octobre 1800. C'est à cette date qu'il recevra son traitement de réforme « *attendu qu'il n'y a pas d'emploi vacant dans le 35<sup>ème</sup> 1/2 brigade...* » (sic) <sup>23</sup>. Comprenne qui pourra. Cette intégration n'est pas perçue avec une grande chaleur républicaine, si l'on en juge par la lettre que les sous-officiers de la compagnie envoient au ministre de la guerre :

---

<sup>21</sup> Pierre Bardin – Règles d'élection à la Convention et patrimoine des députés des colonies – GHC  
<http://www.ghcaraibe.org/articles/2012-art25.pdf>.

<sup>22</sup> CARAN – Aix en Provence – D<sup>2C</sup>/28 – Tous les noms figurent dans ce dossier.

<sup>23</sup> SHD Vincennes XI<sup>77</sup> – 18YC80

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

« Bataillon des Antilles an 8,

Calais le 20 fructidor an 8 (7 septembre 1800) de la République Française.

Les Soussignés composant la 1<sup>ère</sup> Compagnie du Bataillon des Antilles, en garnison au fort Nieulais près Calais,

Au citoyen Ministre de la Marine

Citoyen Ministre,

Envoyés à Calais pour être amalgamé dans la 35<sup>ème</sup> 1/2 Brigade d'Infanterie, nous réclamons près de vous afin que cet amalgame n'eut pas lieu.

Nous demandons s'il est possible de rester compagnie franche, ou être envoyés au dépôt général à Rochefort afin d'y former un corps particulier et repasser dans les Colonies.

Nos frères d'armes de la 35<sup>ème</sup> 1/2 brigade ne semblent pas nous voir venir parmi eux avec plaisir. Nous sommes soldats depuis huit ans, nous avons su combattre et souffrir pour la Mère Patrie. Si le Créateur diversifia aussi dans l'homme les couleurs, s'il fit l'un blanc, l'autre noir, il créa du moins à chacun d'eux un cœur sensible et pour la Liberté quoique Noirs nous sommes hommes, nous sommes français, nous sommes républicains ; ces titres nous honorent et nous élèvent.

Oui Citoyen Ministre, formés [sic] de nous un corps particulier, envoyés [sic] combattre l'ennemi de l'Etat, et nous montrerons à nos frères d'armes que nous sommes dignes de rivaliser avec eux.

Peu accoutumés au climat du Nord, quoique aïant languï quatre ans dans les prisons de l'anglais, nous voyons avec peine s'approcher la saison rigoureuse de l'hyver qui dans ce pays ci est très dure.

Veillez accorder à notre demande ou nous envoyer en garnison dans un climat plus doux, soit dans l'intérieur de la France, soit en nous faisant repasser aux colonies, par ce moïen vous évitez à une grande partie de nous les maladies et la mort.

Puissent nos demandes être accueillies favorablement de vous.

Salut et Respect.

Décamp Sergent - Jr Be Coq Sgt Mjr - Olivier Sergent - Lablé volontaire. »<sup>24</sup>

Si la Liberté a été acquise, il est évident que l'Egalité et la Fraternité sont restées aux oubliettes.

---

<sup>24</sup> ANOM, Aix en Provence – D<sup>2</sup>C28



### Autres officiers noirs exclus lors de l'amalgame :

Le premier se nomme Narcisse. C'est un surnom. Son véritable patronyme est Louis Philippe Joseph Sébastien Bamby Bouaingy, né en 1762 au Cap Français à Saint Domingue. Très jeune, il sera un négrillon âgé d'environ 9 à 10 ans dans la famille royale du duc de Chartres, avec ce surnom de Narcisse qui le suivra toute sa vie <sup>25</sup>. Plus précisément attaché à la duchesse, elle lui fera confectionner un pseudo uniforme militaire avec ses armes sur la giberne. Il sera peint par Carmontelle.

Le 14 novembre 1789, toujours logé au Palais Royal, il sera inscrit sur la liste des 75 colons américains, défendant les droits de leur catégorie, chez le notaire Me Lefebure de Saint Maur <sup>26</sup>.

Quelle fut sa vie professionnelle avant son engagement dans la Légion de Saint George le 16 septembre 1792 ? Difficile de le savoir. Fils de Bambi Bouaingy et de Cambi, né au Cap, âgé de 29 ans. Taille de 5 pieds. Nommé lieutenant à la formation du corps, ce qui implique une formation militaire <sup>27</sup>.

Dans une fiche dressée lors d'une revue passée sans doute à Arras, il est noté avoir servi en 1789 au 5<sup>ème</sup> régiment de hussards. Ce qui explique pourquoi Saint George, qui le connaissait certainement, lui reconnut des compétences méritant le grade de lieutenant. La fiche précise : nommé capitaine le 1<sup>er</sup> ventôse an 2 (19 février 1794). On peut lire également qu'il exerçait la profession de coiffeur, domicilié à Paris. En bonne santé, sans infirmité, sachant lire et écrire, ami de la Révolution. Avec quatre officiers du 13<sup>ème</sup> chasseurs, il signera la pétition présentée à la barre de la Convention pour réclamer le décret sur la « *liberté pour les nègres détenus en esclavage* » (voir note 10). Le 29 avril 1793, accompagné du lieutenant Azor, dit Ferrand, il viendra dénoncer Saint George au Comité de Salut Public, comme ami du traître Dumouriez <sup>28</sup>. La correspondance des armées de l'Ouest indique au 4 avril 1794, que dans les forces au quartier général de Saumur, Narcisse est le chef de corps du 13<sup>ème</sup> régiment de chasseurs à cheval, fort de 54 hommes, ce jusqu'au 4 juin <sup>29</sup>. Est-ce lui qui doit se rendre sans délai à la Rochelle le 14 juin, à la tête d'un escadron du 13<sup>ème</sup> régiment de chasseurs ?

Ensuite la situation de Narcisse devient plus floue. Ses supérieurs lui trouvent « *un esprit inquiet, sans principe, sans éducation, et même sans connaissance militaire* (un comble, alors qu'on lui a confié un commandement), *ne sachant que le calcul, condamné, pour le vol d'un cheval, à un mois de prison. Mis à la retraite.* » <sup>30</sup>

Je n'ai pas trouvé de dossier le concernant aux Archives de l'Armée de Terre.

<sup>25</sup> CARAN – COL. F1/B4 – 4 décembre 1777

<sup>26</sup> Pierre Bardin – Déclaration des hommes de couleur « colons américains », 1789 – GHC 179, mars 2005.

<sup>27</sup> SHD Vincennes – 24YC316

<sup>28</sup> Pierre Bardin. Joseph de Saint George. Le Chevalier Noir, op.cit., page 162.

<sup>29</sup> SHD. Vincennes – B5119-B579

<sup>30</sup> Notice n°896 – Dictionnaire des gens de couleur dans la France moderne. Tome 1. Dir. Erik Noël. – Edition Droz



## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Une chose est sûre. Dans l'état nominatif des officiers lors de la formation du 13<sup>ème</sup> régiment de chasseurs bis, le 16 fructidor an 2 (2 septembre 1794), son nom est inscrit, mais toutes les autres colonnes restent vides sans aucune indication. Ce qui n'est pas le cas des autres officiers noirs<sup>31</sup>. Alors ? A une date inconnue, il se marie à Paris avec Anne Georgette Watremez. De cette union naîtra un fils, Hubert Louis Georges. Sa demeure est 13 rue des Orties (aujourd'hui rue du Poitou). Il y décèdera le 13 avril 1809, étant reconnu comme musicien. Georgette Watremez, veuve Narcisse, tutrice du fils mineur, déclarera qu'il ne dépend de la succession que la moitié des objets, évalués à 77 francs, c'est-à-dire 38<sup>F</sup>50<sup>32</sup>.

Sa veuve décèdera à l'âge de 80 ans le 11 janvier 1858, 13 chaussée des Martyrs à Montmartre. Le sort du fils est inconnu. A-t-il pu assurer une descendance, sous son vrai nom de Bambi Bouaingy ?

### Etienne Alcamba/Alsamba, dit Bienfait.

Né en 1769 au Sénégal, sans profession. Fils d'Alsamba et de Diane. Ses parents étaient commerçants. S'engage dans la Légion de Saint George le 17 septembre 1792, nommé sous-lieutenant dans la 1<sup>ère</sup> compagnie à la formation. Soldat d'Ancien Régime, il avait servi de 1783 à 1791, comme Bazonga, dans Boulonnais infanterie en qualité de musicien, compagnie de Verdelin. Le 17 janvier 1794 sera nommé capitaine du 13<sup>ème</sup> chasseurs à cheval. Fera les campagnes du Nord et de la Vendée. Sera licencié par un arrêté des représentants du peuple aux Armées du Nord, lors de l'unification des deux régiments. Une fiche dressée à Arras, précise qu'il ne sait ni lire ni écrire, qu'il est ami de la Révolution et que « *par son courage et sa bravoure, le citoyen Alsamba a fait son service avec exactitude* »<sup>33</sup>. Marié à Nantes, aura un fils dont le parrain sera Louis Hello et une fille prénommée Alexandrine<sup>34</sup>. Envoyé au dépôt de Franciade (Saint Denis) avec d'autres compagnons d'armes, l'administration ne sachant comment les employer, ou les renvoyer dans le lieu de leur domicile. Lui se retirera à Paris rue Neuve des Petits Champs.

### Jean Georges Milscent

Né à Saint Domingue, fils d'Antoine et Elisabeth Greffe. Arrive en France à Angers, âgé de 15 ans, mulâtre, domestique esclave, né sur l'habitation de la dame veuve Milscent, quartier de la Grande Rivière. En 1785, domestique libre, repart pour Saint Domingue<sup>35</sup>. Engagé comme chasseur le 16 septembre 1792, âgé de 38 ans. Roturier. Fera toutes les campagnes, sans lacune, pendant 14 ans. Parti pour Brest le 22 avril 1793, sera nommé 3<sup>ème</sup> lieutenant lors de la formation du 13<sup>ème</sup> régiment bis à Tours. Procès-verbal signé du chef d'escadron Bazonga et du capitaine Ferrand. Aurait servi dans Maine Infanterie pendant cinq ans. Sait lire et écrire, ami de la Révolution. Révoqué lui aussi avec les qualificatifs suivant « *connaît le calcul, crapuleux, sans délicatesse, sans connaissance, et sans moyens pour être officier* » (sic)<sup>36</sup>. Envoyé en subsistance à Franciade (Saint Denis),

---

<sup>31</sup> SHD Vincennes – XC209 n°6470 premières pièces – décision du conseil d'administration du Rgt à Arras

<sup>32</sup> Archives de la Seine – DQ8 317-319-DQ7 2055

<sup>33</sup> SHD Vincennes – dossier 2YE35 – voir également 2YE2886

<sup>34</sup> Alain Croix – Nantais venus d'ailleurs – Histoire des étrangers à Nantes – Rennes 2007

<sup>35</sup> Dictionnaire des gens de couleur – notices 1462 tome 1 et 5252 tome 2

<sup>36</sup> SHD Vincennes – notice 2YE2886

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

demandera sa réintégration qui sera refusée. Pourtant elle était appuyée par Tonnelier, Annecy et Lavaux, députés de Saint Domingue. Marié à Paris le 1<sup>er</sup> septembre 1796 avec Marie Anne Henriette Leclerc, fille de Jacques Etienne et Marie Anne Recourt. En l'an 7, demande des secours et se retire 767 faubourg Honoré le 4 novembre 1798. Pourquoi cette demande ? Parce qu'il est nommé tuteur comme oncle<sup>37</sup>, avec Jules Solyme Milscent, employé, frère, de Stanislas Anthème Milscent, Maxime Milscent, Sophie Pharine Milscent, Elisabeth Juline Milscent 19 ans, Clotilde Maxime Milscent 17 ans, Marie Philine Milscent 11 ans. Tous enfants de Claude Michel Milscent, créole, mort en l'an 2, vivant propriétaire rue Honoré n°120 et Françoise Bernard.

### Louis Hello/Hellot

Né en 1758 au Cap Français, Saint Domingue. Est au service de Paul Jean François de la Rivière, commissaire général de la Marine du Roy à Cayenne. Sa présence est attestée dans l'étude des papiers après le décès de son maître<sup>38</sup>. Le 29 août 1789 viendra signer comme homme de couleur, en compagnie de 75 colons américains, les droits de leur catégorie, chez le notaire Lefébure de Saint Maur<sup>39</sup> ? Avant son engagement dans la légion de Saint George, il participa à l'attaque des Tuileries, et fut blessé d'un coup de baïonnette et d'un coup de sabre. Obtiendra un certificat de la section de Bon Conseil et des secours pour sa femme et deux enfants. Nommé sous-lieutenant lors de la formation du corps. Un autre futur lieutenant en second de la Légion, Eloy, sera lui aussi blessé lors de l'attaque des Tuileries. Déclaration à la même section.

En mai 1793, signera la pétition envoyée à la Convention en faveur de la liberté des esclaves d'Amérique. D'une santé robuste, sachant lire et écrire, ami de la Révolution, participera à la guerre de Vendée comme capitaine. « *A combattu avec courage les rebelles, a toujours été fidèle et exact à ses devoirs...* ».

Le 27 brumaire an 4 (18 novembre 1795), le Général Dumas le propose comme aide de camp. Le ministre approuve. Le 25 vendémiaire an 5 (16 octobre 1796), les officiers municipaux du 3<sup>ème</sup> arrondissement de Paris certifient qu'il habite 221 rue Montmartre et que son régiment est le 21<sup>ème</sup> chasseurs à cheval. Une lettre très bien écrite de sa main, demande à bénéficier des secours que la Loi accorde aux officiers réformés, étant sans activité de service. « *Cette justice accroîtra mon bonheur et ma reconnaissance* ». Une note, non datée et non signée, écrite sur papier à entête du ministère de la Guerre indique : « *Helot ci-devant capitaine au 13<sup>ème</sup> chasseurs, noté lors de la réorganisation comme étant sans connaissances militaires. Immoral, sachant à peine lire, écrire et signer de son nom. Décide qu'il ne sera pas employé par arrêté du Comité de Salut Public du 8 brumaire an 4. Il n'est pas constaté qu'il a été envoyé en subsistance au 21<sup>ème</sup> chasseurs, par lettre du ministre ainsi que paraît l'annoncer un état dudit régiment. Mais quand cela serait, ce serait une erreur, cet officier n'ayant aucun droit à remplacement.* »(sic)<sup>40</sup> Tout commentaire serait superflu.

### Jean Pierre

---

<sup>37</sup> Archives de la Seine – D<sup>5</sup>U<sup>14</sup> – Tutelle – 14 prairial An 7

<sup>38</sup> CARAN – MC/ET/VII/505 – 20 juillet 1791. La population noire dans le Paris du XVIIIème siècle. Pierre Bardin – GHC <http://www.ghcaraibe.org/articles/2015-art20.pdf>

<sup>39</sup> Pierre Bardin – Déclaration des hommes de couleur « colons américains », 1789 – GHC 179, mars 2005.

<sup>40</sup> SHD Vincennes – Dossier 2y<sup>e</sup>1952

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Le 13 août 1787 il se pourvoit devant le tribunal de l'Amirauté à Paris ; mulâtre né au Cap Français, il est inquiété par le greffier du Port au Prince. La Chambre le reconnaît libre <sup>41</sup>. Agé de 48 ans, il s'engage dans la Légion de Saint George. Sert en Vendée et sera nommé lieutenant le 20 février 1794. « *Ayant une bonne santé, sachant lire et écrire, ami de la Révolution* ». A la formation du 13<sup>ème</sup> bis, roturier, ayant servi 3 ans sans lacune, exerçait à Paris la profession de maître d'hôtel ; son père était maçon à Saint Domingue, sa signature est bien formée <sup>42</sup>.

Comme ses frères d'armes, le 16 pluviôse an 5 (2 février 1795), mis en subsistance à Franciade (Saint Denis), il sera réformé avec la mention suivante « *On ne connaît pas ses services antérieurs, sans connaissance, sans moyens, sans délicatesse, mauvais officier, crapuleux* » <sup>43</sup>. N'a droit à aucun remplacement et pourra se retirer dans le domicile qu'il choisira. Pour lui comme pour les autres on préférera les voir s'installer dans le sud de la France.

### Louis Jean François Coupé

24 ans. Né à la Croix des Bouquets île de Saint Domingue, où il s'engage dans les dragons en 1791. Sera nommé sous-lieutenant au 13<sup>ème</sup> chasseurs, fera toutes les campagnes de Belgique et de Vendée. Servira pendant trois ans sans interruption. Reconnu roturier, était cultivateur sur l'île ainsi que son père. Signe son intégration au 13<sup>ème</sup> bis. Noté « *sans connaissance, sans moralité, sans délicatesse* » <sup>44</sup>.

### Louis Noël Mille Lamy

Né en 1768 à Saint Pierre de la Martinique, 26 ans, était perruquier, fils d'un boulanger établi à Paris. Sachant lire et écrire. Enrôlé dans la Légion, sera nommé sous-lieutenant au 13<sup>ème</sup> chasseurs bis. En 1785 servait dans le régiment de Forez (14<sup>ème</sup> R.I.) puis dans la 17<sup>ème</sup> division des canoniers de la capitale en 1792. Service sans lacune depuis 1789. A toujours été fidèle à ses devoirs. Signe très bien <sup>45</sup>.

### Louis Ferrand

Son vrai nom était Louis Joseph Azor. Né en l'île de Gorée. Esclave. Déclaré à Paris le 13 mai 1777, âgé de 11 ans et baptisé à l'église Saint Laurent. Domestique chez M. de Saint Paer, officier aux gardes françaises, obtiendra sa liberté par le Tribunal de l'Amirauté <sup>46</sup>. Était coiffeur avant de s'engager et suivre les mêmes campagnes que ses camarades. Signera en novembre 1789 avec les colons américains, chez le notaire Lefébure de St Maur, pour défendre les droits de leur catégorie <sup>47</sup>. Nommé adjudant à la création du corps, signera la pétition envoyée à la Convention, en faveur de la liberté des esclaves. Le fait qu'il soit nommé adjudant à la formation implique une instruction militaire antérieure. Je ne l'ai pas trouvée.

---

<sup>41</sup> Notice 1298 – Dictionnaire des gens de couleur

<sup>42</sup> SHD Vincennes – XC209

<sup>43</sup> SHD Vincennes – 2Y<sup>E</sup>2886

<sup>44</sup> SHD. Vincennes – XC209

<sup>45</sup> SHD Vincennes – XC209 – 2Y<sup>E</sup>2248

<sup>46</sup> Notice 667 du Dictionnaire des gens de couleur

<sup>47</sup> Pierre Bardin – Déclaration des hommes de couleur « colons américains », 1789 – GHC 179, op. cit.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Promu capitaine au 13<sup>ème</sup> chasseurs bis, viendra dénoncer le Chevalier de Saint George, comme ami du ci-devant Général Dumouriez<sup>48</sup>. Servira sans interruption pendant deux ans. Sera licencié à Arras, lors de la réunion des deux régiments. A fourni et signé toutes ses pièces<sup>49</sup>. Sort inconnu.

### Charles Soubise

Né en 1765 au Cap Français, âgé de 28 ans, était coiffeur pour femmes, domicilié à Paris, avant son engagement dans la Légion le 16 septembre 1792. Nommé sous-lieutenant en janvier 1795 au 13<sup>ème</sup> chasseurs bis. A fait toutes les campagnes du Nord et de Vendée. « *Ayant une bonne santé, sachant lire et écrire, ami de la Révolution* ». Ne sera pas compris dans la réorganisation du corps le 8 brumaire an 4 (30 octobre 1795). Ce militaire est noté comme « *ne sachant que signer, sans connaissances, sans moralité, servant mal, mauvais officier* ». Envoyé en subsistance à Franciade. Nommé maréchal des logis à Vannes, en vendémiaire an 3 (octobre 1794). A l'armée du Nord, reçoit un certificat élogieux des membres du conseil du régiment. Demande à servir dans l'infanterie avec le grade de sous-lieutenant qu'il avait dans les troupes à cheval. Reçoit les soutiens du représentant Mentor et du directeur Carnot « *d'après les témoignages de bonne conduite et de courage du citoyen Soubise. Le ministre voudra bien décider sa réintégration* ». Il resta à Franciade jusqu'au mois de pluviôse an 7 (1799). En messidor de la même année, demande à partir pour Saint Domingue. Le 24 février 1803, il est à Bordeaux et s'adresse à Berthier ministre de la Guerre. Exposant qu'il est du nombre des officiers embarqués sur la division de l'amiral Gantaume pour l'expédition d'Egypte, demande à être payé de ses appointements dont il est privé par un arrêté des Consuls en vendémiaire an 10 (octobre 1801), et veut savoir s'il peut être payé ou jugé. « *J'ai été obligé de quitter Paris suite à l'arrêté du 9 prairial dernier (29 mai 1802) et de séjourner à Bordeaux où je fais mon domicile, une feuille de route m'a été délivrée pour me rendre ici... Je demande citoyen ministre mon traitement de réforme qui m'est dû depuis le 5 thermidor an 10 (24 juillet 1802) époque de mon arrivée à Bordeaux. Ce serait justice. C. Soubise.* »<sup>50</sup>

Deux autres militaires plus modestes, Lubin, qui serait maréchal des logis mais n'est porté sur aucun contrôle en ladite qualité, simplement classé chasseur lors de l'amalgame. Devra justifier son grade.

Le citoyen Dejean, maréchal des logis chef, s'il désire reprendre du service, servira à son grade à la suite du corps, le 13<sup>ème</sup> régiment de chasseurs ; dans le cas contraire, il lui sera donné un ordre de se retirer dans ses foyers<sup>51</sup>.

On peut comprendre que ces officiers venus d'Afrique et des Antilles n'aient pas reçu une instruction militaire beaucoup plus technique que leur enthousiasme, leur courage et leur victoire, avec des avancements sans doute trop rapides, instruction technique indispensable dans la réorganisation des armées. Il n'en est pas moins évident qu'ils ont été évincés sans ménagement des théâtres européens, pour les envoyer aux colonies ou dans le lieu de résidence qui leur conviendrait. Quant à cette réputation de « *sauvagerie, de cruauté, crapulerie* » elle serait certainement un écho des actes commis à Nantes par

---

<sup>48</sup> Pierre Bardin. Joseph de Saint George. Le Chevalier Noir, op.cit., page 162.

<sup>49</sup> SHD Vincennes – XC209

<sup>50</sup> SHD Vincennes – 2Y<sup>E</sup>2886 – 2Y<sup>E</sup> - AN AF/111/195

<sup>51</sup> SHD Vincennes - 2Y<sup>E</sup>2886

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

des assassins dont certains étaient noirs, nommés également hussards américains, ainsi que la légion de Marat, recrutés par Carrier.

Je ne peux croire que tous ces volontaires engagés à l'appel de la République, qui luttèrent pour obtenir leur liberté aient pu commettre de tels actes, à l'opposé des idéaux qui les animaient. Tant il est vrai, répétons-le, dans cette guerre civile où aucun quartier ne fut fait de part et d'autre, que tous les chasseurs n'étaient pas des anges, certes, car ils avançaient le sabre à la main, sans rameau d'olivier. Ne pas oublier également que Bonaparte, Premier Consul, ne voulait pas d'officiers noirs pour commander des blancs. Lors de la réorganisation du 13<sup>ème</sup> régiment de chasseurs à cheval, deux officiers furent retenus : Sommereux Jean Baptiste et Alexandre La Paix.

### Jean Baptiste Sommereux

Né le 5 janvier 1769 au Cap Français. Sera enregistré au greffe de l'Amirauté à Paris le 5 octobre 1786, âgé de 18 ans, demeure à Paris, rue Cassette chez M. Goguin, maître perruquier, a signé <sup>52</sup>. Le premier octobre s'était engagé pour servir le Roy dans Rouergue Infanterie (58<sup>ème</sup> R.I.). Déserte le 1<sup>er</sup> octobre 1787, revenu en novembre. Tenu à une prolongation d'un an. S'enrôlera dans la Légion des Américains en novembre 1792. Ses compétences vont lui permettre de prendre rapidement du galon. Brigadier en décembre, maréchal des logis le 29 février 1793. Adjudant le 15 avril suivant, enfin sous-lieutenant du 13<sup>ème</sup> chasseurs à cheval le 22 germinal an 3 (15 avril 1795). « *A donné des preuves de son extraordinaire bravoure et de son courage à la bataille d'Abscon le trois germinal an 2 (23 mars 1794) et à la prise de Malines le 28 messidor suivant (16 juillet).* » <sup>53</sup> Une inspection de l'an 6 le note « à réformer ». Se serait retiré à Lyon en 1807.

### Alexandre La Paix

Né à Saint Pierre de la Martinique le 10 mai 1768, fils de Gille et de Rose. A Paris, est coiffeur lorsqu'il s'enrôle dans la Légion en formation le 17 septembre 1792. Sera nommé brigadier le 6 octobre suivant. Cette nomination rapide est la conséquence d'un engagement dans la garde nationale parisienne depuis les débuts de la Révolution, qui lui a permis de recevoir les rudiments d'une instruction technique nécessaire. Maréchal des logis en novembre de la même année. Sera nommé sous-lieutenant le 1<sup>er</sup> ventôse an 2 (19 février 1794). Alexandre La Paix va faire toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire, dans lesquelles sera engagé le 13<sup>ème</sup> régiment de chasseurs à cheval. A l'armée du Nord son premier exploit fut de mettre à terre les arsenaux des Hollandais de la place de Bois le Duc, en ayant franchi des rivières dont les eaux étaient gelées. Mais sans doute l'action qui le rendit le plus célèbre fut acquise au cours de la bataille de Montaigu en Vendée, au mois de septembre 1793. Les Vendéens avaient placé un canon à mitraille qui battait la route et empêchait toute progression. Ce canon, auquel ils tenaient beaucoup, avait été baptisé la Marie Jeanne. Ayant reçu l'ordre de s'en emparer, La Paix chargea avec quelques cavaliers, s'empara de la Marie Jeanne, défendu avec acharnement par les Vendéens qui furent mis en déroute. On ne peut ici citer toutes les actions de bravoure où il se distingua. Citons simplement l'armée d'Italie à Vérone, avec la Grande Armée, Ulm 1805, Austerlitz 1805, Iéna 1806, Friedland 1807, Eslingen 1809, où il reçut un sérieux coup de lance. Il fut blessé huit fois.

---

<sup>52</sup> CARAN – Z<sup>10</sup> 139

<sup>53</sup> SHD Vincennes 2Y<sup>E</sup>2886

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Evidemment sa carrière est suivie administrativement. Classé « *homme de couleur, on le dit ambitieux, opposé à la discipline, sans instruction, sait lire et écrire, très instruit, sert avec beaucoup de fermeté et d'activité, mais à peine apte à commander une compagnie.* »<sup>54</sup> Nommé lieutenant le 12 messidor an 7 (30 juin 1799). Auparavant les membres du conseil d'administration du régiment avaient écrit à l'Empereur. Dans un long mémoire, ils lui décrivaient par le détail ce que fut son comportement dans les batailles, citant les lieux et les dates. Ce mémoire se terminait ainsi : « *Cet officier qui a fait toutes les campagnes de la Révolution, avec les plus grands succès, n'a cessé de donner des preuves de sa bravoure, de sa moralité et de son attachement au gouvernement, c'est pourquoi nous supplions très humblement sa Majesté l'Empereur et Roi de vouloir bien avoir la bonté de l'agréer dans la Légion d'Honneur* ».

Le 7 juin 1806 à Agreglingen le lieutenant La Paix, nommé depuis le 14 mars, prêtait serment à l'Empereur<sup>55</sup>. Le 3 avril 1807, il sera nommé capitaine.

Maintenant l'heure de la retraite est proche. Le 29 novembre 1810, le lieutenant-colonel Houssin de Saint Laurent écrit au duc de Feltre, ministre de la Guerre « *Monsieur le capitaine La Paix du 13<sup>ème</sup> régiment de chasseurs a servi sous mes ordres dans ce régiment que j'ai commandé. Je vous prie de faire tout ce qui dépend de vous pour qu'il soit bien traité [...] a constamment servi S.M. avec bravoure et distinction. Je puis vous assurer que M. La Paix est un des meilleurs officiers de l'armée. Il demande sa retraite. Quelques circonstances qu'il pourra vous expliquer l'y ont déterminé.* »<sup>56</sup>

Cette retraite sera de 1 600 francs, il en jouira à Niort où il a fixé sa résidence. Jusqu'en 1813, il servira au 141<sup>ème</sup> régiment de ligne, trente neuvième cohorte. Il totalisait 45 années 7 jours de service. Mais La Paix était établi à Niort bien avant sa retraite car c'est dans cette ville qu'il retrouvait sa famille.

En effet, c'est vraisemblablement pendant la campagne d'Italie, alors en garnison à Asti, qu'il épousa Suzanne Robert, née à Lausanne en Suisse, fille d'Abraham Louis Robert et de Marie Jacquet. Elle décèdera à Niort, âgée de 34 ans, le 12 avril 1813. Le juge de paix du 14<sup>ème</sup> arrondissement de Niort informe le ministre de la guerre du décès d'Anne Robert. Le couple aurait 2 enfants. Les scellés ont été apposés. Il ne sait que faire, ignorant où se trouve le régiment du capitaine La Paix. On lui répond qu'il est en activité dans le 141<sup>ème</sup> régiment d'infanterie, au 3<sup>ème</sup> corps de la Grande Armée<sup>57</sup>.

Revenu à Niort, Alexandre La Paix y décèdera à son domicile rue des Trois Rois le 23 janvier 1834, âgé de 65 ans<sup>58</sup>. Un seul héritier se présentera : André Louis La Paix, majeur, prêtre, demeurant à Bressuire. Il aura droit aux arrérages dus sur le traitement de légionnaire. Ce fils fera effectuer un inventaire le 17 juillet 1834 des biens meubles recueillis de la succession :

- |   |                  |
|---|------------------|
| - <i>Un lit, une commode, un secrétaire, estimés</i>        | 200 <sup>F</sup> |
| - <i>Le vestiaire du défunt estimé</i>                      | 100 <sup>F</sup> |
| - <i>Le traitement de légionnaire du défunt s'élevant à</i> | 250 <sup>F</sup> |

<sup>54</sup> SHD Vincennes XC 209-210

<sup>55</sup> Légion d'honneur – dossier LH/1475/5

<sup>56</sup> SHD Vincennes – 2YF 106965

<sup>57</sup> SHD Vincennes – 2YE 2.270

<sup>58</sup> A.D. des Deux-Sèvres, 79.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

- Le trimestre échu de la pension de retraite s'élevant à	200 <sup>F</sup>
- Argent comptant vingt francs	20 <sup>F</sup>
- Total sept cent soixante-dix	770 <sup>F</sup>
- Immeuble néant	
- Droits d'enregistrement 1 <sup>F</sup> 95 <sup>59</sup>	

Si la carrière militaire d'Alexandre La Paix fut exemplaire, on peut regretter qu'elle prenne fin avec le seul grade de capitaine. Elle méritait mieux. Mais les décisions concernant les grades à donner aux soldats de couleur avaient été prises depuis longtemps. Le grade de capitaine était une sorte de « plafond de verre » selon la formule usitée aujourd'hui. Est-ce différent de nos jours ? On peut en douter. Par exemple, peut-on citer un général, issu des outremer, descendant d'un lointain ancêtre déporté d'Afrique ?

### **Autres Engagements**

#### André Joseph Gabriel Marie Zamor

Agé de 29 ans, natif au Port au Prince en 1764. Enrôlé dans la légion en septembre 1792, nommé trompette major dès la formation du corps, ce qui prouve une formation antérieure, puisque, installé à Paris vers 1775/1776, s'engage dans le 3<sup>ème</sup> régiment de cuirassiers (futur 3<sup>ème</sup> de cavalerie), le 16 septembre 1785. Trompette de la compagnie Maître de camp. Congédié pour ancienneté le 11 septembre 1789<sup>60</sup>.

Marié à Paris le 25 octobre 1791, paroisse Saint Sauveur, avec demoiselle Louise Elisabeth Ponsin. L'acte de mariage le dit né à la côte d'Afrique, ce qui est en contradiction avec les indications portées sur son engagement dans la cavalerie en 1785. Agé d'environ 27 ans, selon son extrait baptistaire<sup>61</sup>. Le contrat de mariage sera dressé par le notaire Me Gilbert de l'Isle, le 22 octobre. « *André Gabriel Joseph Marie Zamor, nègre, fils de défunt Athus Zamor, habitant de l'Afrique et la nommée Durand sa femme. Le dit Sr Zamor comparant, domestique à Paris chez M. Satens, batteur d'or rue du Renard, paroisse Saint Sauveur, qui sera son témoin, et D<sup>elle</sup> Louise Elisabeth Ponsin, ouvrière en linge, fille majeure de sieur Jean Baptiste Ponsin, peintre à Fontainebleau, et de défunte Elisabeth Mancade. Contrat très classique selon la coutume de Paris. Lui apporte deux cents livres en linge, habits et hardes, elle une maison à Fontainebleau provenant de la succession de sa mère, évaluée à dix-huit cents livres, deux cents livres en habits, linge et hardes, ce qui fait en tout deux mille livres, le tout entrera dans la communauté... »<sup>62</sup>*

Comme tous les engagés, il partira pour Brest le 22 avril 1793, sera nommé lieutenant lors de la formation du 13<sup>ème</sup> chasseurs.

---

<sup>59</sup> A.D. des Deux-Sèvres – 3Q18/499 – Inventaire des biens mobiliers. Tous mes remerciements à Annie Rosselgong, archiviste, qui m'a fourni les documents

<sup>60</sup> SHD Vincennes – 2YC22 – page 72 – n°424

<sup>61</sup> Ce document sera déposé par le ministère de la guerre

<sup>62</sup> CARAN – MC/ET/CXXI/539



## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Admis à l'hôpital d'Arras, « où il mourra d'une maladie occasionnée par les fatigues de la guerre, le 5 thermidor an 2 (23 juillet 1794). »

Sa veuve touchera une pension de 642 livres par décision de la Convention nationale, à compter du 5 thermidor an 2, et décision de brumaire an 4 (24 octobre 1794). Son indigence est constatée par un certificat de non-imposition pour cause de pauvreté en juin 1795. Elle habite à la caserne, Grande Rue. En février 1799, un certificat de l'administration du 3<sup>ème</sup> arrondissement indique qu'elle ne perçoit pas 300 francs de revenu net. Elle habitait à ce moment 127 rue Tiquetonne <sup>63</sup>.

### Pierre Affriquain

Né en Guinée, âgé de 32 ans, sera lui aussi envoyé à Brest le 22 avril 1793. Combattra en Vendée et se mariera à Nantes où il est en garnison, le 27 février 1794, paroisse Saint Nicolas, avec Félicité Aimée Bronais, lingère, âgée de 22 ans. Se retirera à Pau où il décèdera le 4 août 1812. L'acte est ainsi rédigé : « *Pierre Affriquain, âgé de trente-cinq ans (erreur, il en a 50), né en Afrique, homme noir, ancien militaire, pensionné du gouvernement, demeurant à Pau, marié mais ignorant le nom de son épouse.* » Les deux témoins qui apportent ces indications sont eux-mêmes d'anciens officiers, Thimothée Raffin et Isaac Jacques. Celui-ci nous est connu car natif de Guadeloupe, il fit partie du bataillon des Antilles <sup>64</sup>.

### Alexandre Alcindor

Fils d'Alcamba et de Marguerite Charlotte, né le 28 août 1770 au Sénégal, âgé de 25 ans. Sera simple chasseur de son engagement en 1792 à sa mise à la retraite le 6 septembre 1810. Attaché à la compagnie d'élite, il fera toutes les campagnes à l'Armée du Nord, du Rhin, d'Italie, des côtes de l'Océan, à la Grande Armée, ainsi qu'à celle d'Allemagne. Totalisant 42 ans de services ininterrompus. Le médecin major du régiment en garnison à Niort attestera que les infirmités survenues à la suite de son activité pendant les campagnes, lui donnent droit à prendre sa retraite. Alcindor percevra 150 F. En 1816, il est fixé à Cahors <sup>65</sup>.

## **Conclusion**

Les pertes au cours de toutes ces campagnes furent importantes dans l'encadrement d'origine ou chez les chasseurs. Un mort au combat figure dans un « *Etat des sous-officiers et chasseurs morts en se distinguant par des actions d'éclat dans les campagnes de la liberté. Il se nomme Charles Lucas, né sur l'île de Saint Vincent, brigadier. Mort dans la Vendée après être parvenu à s'emparer de l'entrée d'un château occupé par les brigands. Il était âgé de 23 ans.* » <sup>66</sup>

---

<sup>63</sup> SHD Vincennes 2YE 418927

<sup>64</sup> Archives départementales des Pyrénées Atlantiques. Le mariage à Nantes m'avait été communiqué par Erick Noel, directeur de publication du Dictionnaire des Gens de Couleur, déjà cité.

<sup>65</sup> SHD Vincennes 2YF 107 471

<sup>66</sup> SHD Vincennes – XC209 an 9

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Pour mettre un terme provisoire à l'histoire de ces hommes venus des Outremers, selon la formule actuelle, j'ai choisi trois exemples de cavaliers qui se firent remarquer dans la vie courante.

Claude Lubin. 28 ans. « *Homme de couleur a troublé la tranquillité publique, injures et voies de faits envers une femme. Incarcéré à Sainte Pélagie le 29 messidor an 5 (17 juillet 1799), libéré le 1<sup>er</sup> octobre. S'était engagé le 16 septembre 1792.* »<sup>67</sup>

Pierre Bastien. « *Nègre âgé de 20 ans, natif de la Guadeloupe. Sera le coiffeur du 13<sup>ème</sup> régiment de chasseurs à cheval. Prévenu de désertion et de complicité de vol. Incarcéré au Plessis le 9 fructidor an 3 (26 août 1795), puis à Sainte Pélagie le 10 juillet suivant, envoyé à Charenton le 3 septembre 1796, en vertu d'un ordre du commissaire ordonnateur des guerres, employé dans la 17<sup>ème</sup> division militaire.* »<sup>68</sup>

Jean Glorieux. « *Noir américain. Conduit à la Force le 9 août 1793, sur dénonciation pour propos inciviques et contrerévolutionnaires, par le citoyen Anglard. La citoyenne Fleury au Palais Royal dit que ce nègre avait été à l'Abbaye et avait appartenu au citoyen Egalité, ci-devant Orléans. Sera remis en liberté sur réclamation.* »<sup>69</sup> Était natif de la Martinique, âgé de 28 ans à son engagement. La remarque « *avait été à l'Abbaye* » peut laisser croire qu'il aurait été impliqué dans les massacres des prisons en septembre 1792. Ce qui resterait à démontrer.

Cet article n'est que le reflet d'une longue histoire, souvent méconnue, de tous ces hommes venus des lointaines colonies, servir la République ou la Mère Patrie et qui ne sont plus que des noms inscrits dans quelques livres ou sur des monuments commémoratifs.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)

---

<sup>67</sup> Archives de la police – Classement Labat

<sup>68</sup> Archives de la police – Classement Labat et A.B. 319

<sup>69</sup> Archives de la police – Classement Labat et A.A. 265 section de 1792